

## Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. LEROUX, CANU, FIAULT, FOURNIER, Mmes CHATEL, HARDY, TARTIER, MM. LEDAUPHIN, LEROYER, LHERMITTE.

Étaient excusés : Véronique QUINTON – Pouvoir à Laëtitia CHATEL  
Stéphane LEROYER

Secrétaire de séance : Franck FIAULT

### APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025

La séance du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2025 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

### 2025-073 BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025 de la Commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°02 du budget Commune de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits pour équilibrer les opérations d'ordre de la manière suivante :

#### Section Investissement - Dépenses

CHAPITRE	INTITULÉ	BP 2025	MONTANT	
			DM n° 2	BP + DM n°2
041 - 2313	Construction		5 106.67	5106.67
Total			5106,67	5106.67

#### Section Investissement - Recettes

CHAPITRE	INTITULÉ	BP 2025	MONTANT	
			DM n° 2	BP + DM n°2
041- 2031	Frais d'études		5 106.67	5 106.67
Total			5 106.67	5 106.67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget Commune, afin d'ajuster les crédits de la section investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n° 2.

### **2025-074 BUDGET COMMUNE : TARIFS 2026**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Finances réunie le 8 décembre dernier

		<b>TARIFS 2026</b>
Location chambre	La nuit	<b>37,00 €</b>
Location tables avec ou sans bancs	Le week-end	<b>2,00 €</b>
Location de chaises	Le week-end	<b>0,50 €</b>
Location du parquet	Le week-end	<b>75,00 €</b>
Location du Stand (Le Week-end)	Frambaldéens	<b>100,00 €</b>
	Extérieur	<b>210,00 €</b>
	Déplacement (x 4 trajets)	<b>le km 0,60 €</b>
Dans un périmètre de 15 kms, ancienne CDC inclus		
Pas de location en période de guinguettes (hors engagements conventionnels)		
Pour tout contrat non respecté, le matériel ne sera pas monté		
Location Barbecue	Le week-end	<b>10,00 €</b>
Photocopies	L'unité noir et blanc	<b>0,20 €</b>
	L'unité couleur	<b>1,00 €</b>
Concessions Cimetière	10 ans – le m2	<b>20,00 €</b>
	30 ans – le m2	<b>50,00 €</b>
	Caveau 1 place	<b>820,00 €</b>
	Caveau 2 places	<b>1 030,00 €</b>
	Jardin du Souvenir	<b>31,00 €</b>
	Columbarium (15 ans)	<b>500,00 €</b>
Vente de Bois - Le stère	Saule/Sapin/Peuplier	<b>12,00 €</b>
Vente de poteaux électriques	Le mètre linéaire	<b>2,00 €</b>
Vente de terre végétale	Le m3 pris sur place	<b>2,00 €</b>
Atelier à thèmes (encadré par Arnaud)	Gratuit moins de 16 ans	<b>5 € par personne avec un minimum de 8 personnes</b>
Location petit garage	par semestre	<b>100,00 €</b>
Location grand garage	par semestre	<b>170,00 €</b>
Vente au déballage	Forfait 1 journée	<b>30,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les divers tarifs de la Commune applicables en 2026 comme indiqués ci-dessus.

**2025-075 LOCATION SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2026**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Finances réunie le 8 décembre dernier

	TARIFS 2026
<b><u>En semaine et jours fériés</u></b>	
Repas semaine salle et cuisine	
Du lundi au samedi matin 9 heures	125,00 €
Jour férié (à partir de 14h la veille)	180,00 €
<b><u>Week-end - salle et cuisine</u></b>	
Du vendredi 11 heures au dimanche 18 heures	295,00 €
Du vendredi 11 heures au samedi 18 heures	180,00 €
Du samedi 11 heures au dimanche 18 heures	180,00 €
Location en semaine sans cuisine (9h-18h)	68,00 €
Electricité par KWh/h	0,50 €
Chaise cassée	35,00 €
Table cassée	300,00 €
Caution	500,00 €

Location aux Associations

1 Gratuité aux associations frambaldéennes et APE du collège de Passais et des Petites Pomes  
Facturation des détériorations et de la vaisselle cassée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les divers tarifs de location de la Salle Polyvalente applicables en 2026 comme indiqués ci-dessus.

**2025-076 ASSAINISSEMENT : TARIFS 2026**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Finances réunie le 8 décembre dernier

	TARIFS 2026
Abonnement /an	83,00 €
Consommation / m3	1,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les divers tarifs du Service Assainissement applicables en 2026 comme indiqués ci-dessus.

### **2025-077 ACTIVITÉS TOURISTIQUES : TARIFS 2026**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Finances réunie le 8 décembre dernier

<b>ACTIVITÉS</b>		<b>TARIFS 2026</b>
MINI GOLF	Par personne	<b>2,00</b>
Balle de golf perdue	L'unité	<b>2,50</b>
PEDALOS – les 20 mn	Par personne	<b>2,00</b>
Carte postale	L'unité	<b>0,50</b>
LIVRE « 50 ans Villes & Villages Fleuris » + carte DVD		<b>20,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les divers tarifs des activités touristiques applicables en 2026 comme indiqués ci-dessus.

### **2025-078 CAMPING : TARIFS 2026**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Finances réunie le 8 décembre dernier

		<b>TARIFS 2026</b>
<b>AIRE DE CAMPING-CAR</b>	Entrée parking	<b>2,00 €</b>
	Remplissage eau – 80 litres –	<b>2,00 €</b>
	Electricité – branchement 6 ampères	
	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	<b>10,00 €</b>
	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	<b>11,50 €</b>
<b>CAMPING</b>	Pour 1 ou 2 personnes (gratuit jusqu'à 7 ans)	<b>13,00 €</b>
	Par personne supplémentaire	<b>5,00 €</b>
	Forfait Cyclotouriste 1 ou 2 campeurs + emplacement	<b>10,00 €</b>
	Electricité	<b>4,00 €</b>
	Garage mort en saison	<b>3,50 €</b>
	Garage mort hors saison	<b>1,30 €</b>

	Tarif " groupe jeunes" par personne Gratuité : un accompagnateur pour 8 jeunes		<b>5,00 €</b>
	Lave-linge ou sèche-linge		<b>6,00 €</b>
	Location de draps		<b>7,00 €</b>
<b>FOUDRES</b>	La nuitée pour 2 personnes maximum		<b>33,00 €</b>
<b>RUCHES</b>	La nuitée (de 1 à 5 personnes) lit simple		<b>55,00 €</b>
<b>RUCHES (Spécial pêcheurs) hors week-end</b>	La nuitée		<b>38,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les divers tarifs du Camping applicables en 2026 comme indiqués ci-dessus.

### **2025-079 SMICO – MODIFICATION DE STATUTS**

Le SMICO sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant 52 demandes de retrait de collectivités depuis 2014, la liste nominative des Communes concernées sont sur les délibérations du SMICO en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes de retrait de collectivités au sein du SMICO
- **AUTORISE** le Maire à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

### **2025-080 CLECT ATTRIBUTION COMPENSATION DÉFINITIVE 2025**

Monsieur le Maire commente le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 26 novembre 2025 et soumet celui-ci à l'approbation des membres présents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 26 novembre 2025,
- **PREND ACTE** du montant de l'attribution définitive de compensation 2025 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 331 501.59 €. Ces montants seront modifiés et actualisés au vu des montants des attributions de compensation définitifs relatives aux services communs.

- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation »,

- **PREND ACTE** du montant de l'attribution de compensation définitive imputée en section d'investissement pour l'exercice 2025 qui s'élève à 6 068.84 €

- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au compte 2046 « Attribution de compensation d'investissement »,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Président de la CC Andaine-Passais.

### **2025-081 SIAEP DE PASSAIS : RPOS 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme LEDAUPHIN pour commenter le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service d'Eau 2024 du SIAEP de PASSAIS.

Le service public d'eau potable dessert 2 671 abonnés au 31/12/2024 contre 2 658 au 31/12/2023

La consommation moyenne par abonné est en légère baisse.

Le coût d'une facture type d'eau pour 120 m<sup>3</sup> est de 386.84 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit une hausse de 6.5 %. Le prix reste dans la moyenne du département.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau potable - exercice 2024 - du SIAEP de Passais,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au SIAEP de Passais.

### **2025-082 TE61 TRAVAUX EXTENSION RUE DE L'ORRIÈRE**

Vu le projet de convention individuelle établie par le TE61 pour les travaux d'extension Rue de l'Orrière.

Le coût estimatif des travaux de l'extension des réseaux électriques Rue de l'Orrière, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 6 394.33 € HT déduction faite de l'aide du TE61 soit :

- 24 593.58 € HT d'étude, convention et géoréférencement, travaux de terrassement et de pose de matériel,

- 1 475.61 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)

- 19 674.86 € d'aide du TE61 (80 % des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EST FAVORABLE** à la réalisation du programme
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération

### **2025-083 INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

#### **Annule et remplace délibération n° 2025-064 du 17 novembre 2025**

Le Maire rappelle, que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 9 octobre 2023 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Monsieur le Maire indique que le point d'indice des fonctionnaires avait été revalorisé de 1.5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 depuis la dernière instruction en date du 24 janvier 2023, l'application de la règle conduit à une revalorisation des indemnités de gardiennage 2023.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 499.75 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 125.98 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Le Maire rappelle que ce service est assuré par Madame Madeleine LEVEQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Avec 11 voix pour et 1 abstention

- **DÉCIDE** d'attribuer pour le gardiennage de l'église en rattrapage de l'année 2024 la somme de 499.75 € à Madame Madeleine LEVEQUE
- **DÉCIDE** d'attribuer pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2025 la somme de 499.75 € à Madame Madeleine LEVEQUE.

### **2025-084 VENTE DU VITRAIL DE LA CHAPELLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. RENAUD Romain s'est porté acquéreur pour l'achat du vitrail de la Chapelle pour la somme de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accepter la somme proposée

- **AUTORISE** le Maire à encaisser le paiement au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante ».

La recette correspondante sera versée sur la régie « produits divers ».

### **2025-085 ACHAT DE CASIERS EN LIBRE-SERVICE**

Pour faire suite à la délibération n° 2025-072 du 17 novembre 2025 et afin d'assurer un minimum de service à la population suite à la fermeture de la supérette, le chiffrage des casiers service-libre pour la distribution de pains est de 14 954 € HT soit 17 944.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour poursuivre l'acquisition des casiers service-libre pour la somme 14 954 € HT soit 17 944.80 € TTC.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2025-086 REACTUALISATION DES VOIRIES POUR LA DSR**

Monsieur le Maire a constaté des erreurs significatives sur la non prise en compte de certaines voies communales dans le critère « voirie » utilisé pour le calcul de la DSR « Dotation de Solidarité Rurale » et demande une correction des chiffrages.

Le Conseil Municipal :

- **CHARGE** le Maire de remonter le problème afin que les voies non identifiées fassent l'objet de modifications pour régulariser ce constat.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Prochain Conseil Municipal : 19 janvier 2026
- Vérification des bornes incendies : le 15 décembre
- Supplément bordures travaux enrobé du cimetière
- Cheminement piétonnier Route de Domfront
- Gratuité installation éclairage intérieur salle polyvalente, cantine, atelier et école
- Inéligibilité du poste de conseillère municipale : Estelle Hardy

- Projet épicerie - Alain Delangle

- Bus des familles : rendu du compte de la réunion du 12/12/2025

La séance est levée 23 heures 15.

Le Secrétaire

Le Maire



FIAULT Franck

LEROUX Éric

CANU Emmanuel

CHATEL Laëtitia

FOURNIER Hubert

HARDY Estelle

JAMELOT Jean-François

LEDAUPHIN Jérôme

LHERMITTE Yvon

TARTIER Christine